PROSPECTUS
D'UN DICTIONNAIRE
MILITAIRE ET DE MARINE,

Par M. POTIER, *ancien Mouſquetaire de la Premiere Compagnie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Commiſſaire Ordonnatenr des Guerres, au département de Lorraine & de Bar.*

Avec Approbation & Privilége.

UN Proſpectus peut être généralement regardé comme les billets imprimés, que diſtribuent les Charlatans à leur arrivée dans une Ville ; ou les tableaux qu'expoſent en public des coureurs de Provinces, qui annoncent les phénoménes les plus extraordinaires, contre l'ordre de la nature, &c. &c. Les Curieux dupés ſont heureux, s'ils n'achetent que des poudres ou des élixirs qui n'operent ni bien ni mal, les autres qui ne riſquent que peu d'argent, trouvent preſque toujours la taille des Géans diminuée, & celle des Nains augmentée. Les annonces des Livres qui ne ſont point ſortis de deſſous la preſſe, préſentent ſouvent un magnifique portail qui conduit à des mazures.

Un Auteur de bonne foi, qui n'a que des vues nobles & déſintéreſſées, après avoir ſacrifié 15 ans de peines, de veilles & de travail, pour l'utilité de la partie de la Nation vouée à la protéger & à la défendre, & qui jugera ſon ouvrage ſans prévention, ſans trop de ſévérité, peut-être avec indulgence, ne craint pas d'être confondu dans la claſſe des Charlatans, des Bateleurs & des Boufons; étant déja aſſuré par le ſuffrage de quelques connoiſſeurs, & des Examinateurs nommés par les Miniſtres.

L'ouvrage doit être regardé comme fini, il ne peut être augmenté que des Ordonnances des Bureaux de la Guerre & de la Marine, qui paroîtront dans le cours de l'impreſſion, & que l'on ajoutera aux mots auxquels elles ſeront incorporées, & qu'on joindra par ſupplément aux volumes qui ſuivront ceux déjà livrés aux Souſcripteurs, afin de former le Code des Ordonnances Militaires & de Marine, le plus complet qui puiſſe être recueilli; les volumes ſortiront de deſſous la preſſe & ſe ſuccéderont le plus rapidement qu'il ſera poſſible ; l'Imprimeur doublera le nombre de ſes Ouvriers.

Les Sciences & les Arts ont tous leur Dictionnaire où l'on peut puiſer les connoiſſances préliminaires, les principes eſſentiels & l'intelligence de tous les mots qui y ont rapport; & les livres élémentaires, qui contiennent les leçons graduées, raiſonnées & étendues, qui conduiſent à la parfaite connoiſſance de la théorie, que l'on ne perfectionne jamais que par la pratique.

La ſcience de la guerre eſt la plus vaſte en raiſon du grand nombre des parties qui compoſent ſon tout, qui quoique détachées, formées d'une théorie particuliere à chacune, doivent réunir leur pratique, pour concourir au ſuccès d'un ſeul & même objet.

Les ſujets qui ſe deſtinent uniquement à la profeſſion des armes & que leur naiſſance conduit rapidement au commandement des armées, trouvent dans les mémoires des grands Capitaines, dans le détail de leurs opérations guerrières, ſoigneuſement recueillies par les Hiſtoriens, les préceptes & la pratique du grand Art de la guerre, art qui exige des talens innés, une profonde étude, une application ſuivie, une pratique preſque continuelle; c'eſt dans le Cabinet, & ſur le champ de bataille, que ſe ſont formés Condé, Turrenne, Créquy, Luxembourg, Villars & Saxe.

Il eſt peut-être une Ecole plus ſçavante: celle des Fabert, Catinat, Vauban, du Gué Troüin, Jean Bart & Chevert. Des emplois ſubalternes, qu'ils ont ſucceſſivement exercés, leurs talens ſupérieurs, leur mérite diſtingué, leurs actions éclatantes & déciſives, les ont portés aux poſtes les plus éminents: ils ont paſſé par tous les états, ils en connoiſſent mieux la valeur, l'importance, la conſidération qu'ils méritent, les ſervices qu'on en doit eſpérer. Le ſouvenir de ce qu'ils ont été, doit les rendre plus humains, plus populaires. Ils ſe concilient plus facilement l'eſtime & la confiance de leurs anciens camarades. Le Vicomte de Turenne a commencé par être Volontaire ſous le Prince de Bâde ſon parent, & a parcouru tous les degrés, avant de parvenir au plus élevé.

Les Officiers particuliers, d'une naiſſance noble, mais point illuſtrée, d'une fortune médiocre, d'une ambition bornée, n'ayant point de protecteurs, trop de modeſtie, peu d'intrigue, & à qui d'heureux hazards n'ont point fourni d'occaſions de déployer avec éclat leur valeur & leurs talens, qui reſtent concentrés dans la claſſe inférieure aux Colonels, ont encore beſoin d'une certaine étude ſoutenue, d'une pratique ſure, pour le commandement & l'exécution; ils doivent connoître la tactique des petits Corps & les Ordonnances qui en traitent; celles du ſervice des Places, de la diſcipline, des crimes & délits, des Conſeils de guerre, &c. &c. Ils ne peuvent jouir de ces ſecours: les Ordonnances ne ſont

point raſſemblées dans une collection, ne ſe diſtribuent point, ne ſe vendent point; ce Dictionnaire y ſupplée, & Meſſieurs les Officiers y trouveront ce qu'ils peuvent déſirer à cet égard.

Outre les ouvrages de M^rs. de Vauban, Cohorn, Cormontagne, le Camus, Bélidor, Beſou, Leblond & autres, les jeunes gens qui veullent embraſſer la profeſſion d'Ingénieur, en reçoivent les premiers principes dans une école dirigée par des Officiers capables, & tenue par des Profeſſeurs d'une ſcience connue & prouvée; on n'en ſort pour être placé dans le Corps du Génie, qu'après avoir ſubi des examens très-ſévères, & pour acquérir de nouvelles lumières, ſous d'anciens Ingénieurs, dans une activité & une pratique continuelles, d'une ſcience très-étendue & infiniment compliquée.

L'Artillerie a ſon Art décompoſé & ſes préceptes tracés dans les ouvrages de M^rs. Surirey de Saint-Remy, Chevalier de Saint-Julien, Bélidor, Dulacq & Leblond; & ſes Eléves ſont inſtruits dans ſept Ecoles établies dans différens départemens.

On convient que la Tactique, le Génie & l'Artillerie, ſont les parties les plus eſſentielles & les plus brillantes de la ſcience militaire; mais on doit auſſi accorder, qu'elles deviennent inutiles, ſi elles ne ſont ſecondées par les ſubſiſtances & les hôpitaux; les ſubſiſtances ſont les vivres, qui pourvoyent aux alimens des hommes, les fourages à la nourriture des animaux qui montent la Cavalerie, & tranſportent les équipages des Guerriers, l'artillerie & les munitions de guerre & de bouche.

Un Dictionnaire, une eſpece d'Encyclopédie, qui préſentera tout ce qu'on peut recueillir d'inſtructif & d'intéreſſant ſur ces matieres, doit être recherché & bien reçu par tout militaire, & tout individu attaché au ſervice des Armées. Cette entrepriſe a été tentée par l'Auteur du Dictionnaire militaire portatif, en trois épais volumes *in-8°*, imprimé en très-petits caractères, dont quatre éditions atteſtent le mérite. Mais on peut reprocher aux Auteurs, qu'ils ont groſſi leur ouvrage de beaucoup d'articles ſuperflus, de n'avoir qu'eſquiſſé les plus intéreſſans, d'avoir trop négligé leur ſtyle, & d'avoir trop ſouvent péché très-griévement contre la langue françoiſe.

De plus, les articles Subſiſtances & Hôpitaux militaires, y ſont à peine ébauchés; & le peu d'Ordonnances qu'on y rapporte, n'ont plus de vigueur.

Quiconque ſe ſeroit uniquement borné à copier ſervilement tous les articles militaires du Dictionnaire Encyclopédique, & à y joindre ceux du Dictionnaire *in-8°*. qui ne ſe trouvent point dans l'Encyclopédique, auroit par cette compi-

lation, mérité la reconnoiſſance des Militaires auxquels il auroit conſacré un travail rebutant, & ſans aucun mérite pour l'Auteur, & auroit épargné une dépenſe très-forte à ceux qui ſe ſeroient cru obligés d'acheter les Dictionnaires, & à d'autres, que leurs facultés auroient mis dans l'impoſſibilité de ſe les procurer. Mais il auroit laiſſé dans l'imperfection les ſubſiſtances, les hôpitaux militaires & l'article très-important des Ordonnances. Ces obſervations ont fait concevoir à l'Auteur de ce nouveau Dictionnaire Militaire & de Marine, un plan plus vaſte; il à oſé l'exécuter; ſi on le trouve utile, il ſe croira amplement dédommagé de 15 ans de recherche & de travail aſſidu; & des dépenſes qu'un ouvrage auſſi conſidérable doivent lui avoir occaſionnées. L'expoſition ſuivante ne peut en donner qu'une idée ſuperficielle.

On a pris pour guide le Dictionnaire Encyclopédique; on a traité les mêmes mots; mais en les comparant dans les deux ouvrages, il ſera aiſé de remarquer qu'on en a conſidérablement étendu un grand nombre, élagué quelques-uns, & ajouté pluſieurs autres qui ne s'y trouvent pas.

On n'en a extrait que très-peu du Dictionnaire portatif, & on n'a pas eu le temps de les mettre en meilleur françois; auſſi les Lecteurs ſont priés de ne pas mettre ſur le compte de l'Auteur, le ſtyle incorrect qu'ils y rencontreront.

La Fortification. Cet Article eſt travaillé quant à l'ancienne, d'après l'Hiſtoire de la Milice de France, & les Commentaires de M. le Chevalier de Follard; & pour ce qui concerne la moderne, on a ſuivi le Dictionnaire Encyclopédique & les ouvrages de M^rs. Vauban, Cormontagne & autres Auteurs plus nouveaux.

Artillerie. Le Dictionnaire Encyclopédique, les Mémoires de M. de Surirey de Saint-Remy, le P. Daniel & M. de Follard ont fourni les nouveaux matériaux qui développent ces Articles. La Pyrotechnie en étant une branche, y eſt entiérement développée.

La Tactique, eſt le ſujet qui ſatisfera peut-être le moins. L'Auteur ne peut avoir une connoiſſance perſonnelle de cette ſcience profonde, alambiquée, ſyſtématique, & ſur laquelle le grand nombre d'Auteurs qui s'y ſont exercés, n'ont pu s'accorder; on trouvera au mot *Manœuvres*, les raiſons de cette réſerve. L'Article qu'il en a extrait du Dictionnaire Encyclopédique, ne lui paroiſſant pas aſſez inſtructif & étendu, il invite M^rs. les Officiers qui ont fait une étude profonde ſur ce ſujet, qui ont produit leurs différens ſyſtémes, de vouloir bien enrichir ce nouveau Dictionnaire, du fruit de leur travail, de leurs lumieres, de leur expérience, & d'en faire jouir les Militaires, curieux de s'inſtruire de cette partie importante de la ſcience générale, qui ſans ce ſecours laiſſera beaucoup à deſirer aux perſonnes avides de s'inſtruire.

Les Ordonnances Militaires & de Marine, établiſſent les Loix, la diſcipline, les fonctions, les révolutions, la compoſition, les dépenſes, les ſubſiſtances, en un mot, tout ce qui conſtitue l'adminiſtration, le régime du Corps militaire. Cette légiſlation eſt un des objets conſidérables de cet ouvrage; on s'eſt appliqué à en donner la connoiſſance la plus étendue. M^rs. Briquet, Chenevière, d'Héricourt, ont raſſemblé des recueils qui ne ſont plus d'aucun uſage; de nouvelles Ordonnances ont ſuccédé & détruit preſque toutes celles qu'ils ont rapportées.

Un nouveau Code militaire peut les raſſembler toutes par ordre chronologique ou de matieres; mais la même Ordonnance traite des objets très-différens, & ſouvent on a de la peine à trouver un Article confondu parmi pluſieurs autres qui n'y ont aucun rapport. On a taché de débrouiller ce cahos, en plaçant ſous chaque mot les points de l'Ordonnance qui lui conviennent; ainſi les Ordonnances ſont déchiquetées, ou ſi elles ſont entieres, on y renvoye à propos, en indiquant le titre & l'article qui décide la queſtion demandée. On a rapporté les anciennes Ordonnances, dont les lumieres doivent ſervir de guide; toutes celles dont l'exécution eſt preſcrite. Ce Recueil formera par conſéquent le plus utile code moderne pour tous les Militaires, juſqu'au moment de l'impreſſion du dernier volume.

On n'a point Entrepris de donner l'origine & l'Hiſtoire de tous les Corps particuliers; ces détails auroient menés trop loin, & trop conſidérablement augmenté un ouvrage que l'on ne trouvera peut-être que trop volumineux; on ne s'eſt donc attaché qu'aux Corps généraux & de diſtinction, tels que l'Infanterie, la Cavalerie, les Huſſards & les Dragons; les différens Corps de la Maiſon du Roi, la Gendarmerie, les Carabiniers, les Grenadiers-de-France, depuis leur création juſqu'à leur licentiement, les Milices, les Invalides, les Cadets, les Soldats retirés avec ſolde, demi-ſolde ou récompenſe militaire. On ne peut donner d'idée de la maniere de l'Auteur, l'ouvrage ſeul la pourra juſtifier.

Les Subsistances Militaires ſont une partie preſque entiérement neuve, M. Dupré d'Aunay eſt le ſeul Auteur qui ait écrit ſur les Vivres; on en a emprunté pluſieurs détails contenus dans ce nouveau Dictionnaire; on y a ajouté pluſieurs Etats, Mémoires & inſtructions répandues depuis ſa publication.

Ce qu'il dit des fourages eſt peu ſatisfaiſant; l'Auteur moderne a enrichi cet Article des inſtructions de la Cour & des Intendans des armées, de pluſieurs tables de réduction des quintaux ou boiſſeaux en rations, & des rations de pluſieurs eſpéces différentes, les unes dans les autres; enfin, des connoiſſances qu'il a pu acquérir par quarante ans d'étude & d'exercice dans ſes fonctions.

Perſonne n'a traité à fond les Hôpitaux militaires. L'Auteur s'eſt occupé ſpécia-

lement de cet important détail, dont il a été à portée de connoître juſqu'aux plus minutieuſes circonſtances, & l'a travaillé avec toute l'attention qu'il mérite.

Quant aux fonctions & devoirs, &c. on en a puiſé les principes dans les meilleurs Auteurs, dans les Ordonnances, Réglemens & Inſtructions adreſſés aux Officiers Généraux, Inſpecteurs, Intendans, Commiſſaires des Guerres & autres; & on ſe flatte que les Militaires & Employés de toute eſpéce, y trouveront les leçons les plus utiles, & que les Articles qui les concernent, peuvent leur tenir lieu des livres élémentaires qui manquent pour les inſtruire des principes & de la pratique de leurs fonctions ou emplois.

Les Articles moraux ou métaphiſiques qui peuvent inſpirer les vertus que doit pratiquer un Guerrier, & lui faire déteſter les vices qui deshonorent trop malheureuſement une ſi noble profeſſion, n'ont point été oubliés.

Pour rendre les leçons plus utiles, il étoit néceſſaire de les faire paroître ſenſibles & agréables, par des exemples pris dans l'Hiſtoire: la notre eſt riche dans tous les genres, & on a dû la préférer, dans la perſuaſion que les François ſeroient plus à portée de copier des modéles donnés par leurs Ancêtres, comme plus analogues à leurs mœurs & carctère, que ceux empruntés chez les Nations anciennes & modernes. Les Anecdotes hiſtoriques répandues dans le corps de l'ouvrage, ſont en très-grand nombre.

La Marine tient au génie par l'Architecture Navale, l'invention & l'exécution de ſes machines, & l'Art du Pilotage.

A l'Artillerie qui eſt le principal Inſtrument de l'attaque & de la défenſe dans les combats qu'on livre ſur la Mer, & à la Tactique, par ſes manœuvres & évolutions dans les Batailles Navales.

Cet objet vaſte & important, ne pouvoit être obmis dans un Dictionnaire Militaire; on l'a traité avec le plus grand ſoin; on ne s'eſt pas contenté de copier les articles du Dictionnaire Encyclopédique, comparés, réformés ou augmentés quelquefois par ceux du Dictionnaire de Marine; on à remonté juſqu'aux ſources & origines, on l'a orné de pluſieurs Anecdotes curieuſes & inſtructives: enfin on à rapporté à propos les différens articles des ordonnances de Louis XIV. Louis XV. & Louis XVI, rélatifs aux mots auxquels ils s'adaptent directement.

Tout ce que l'Auteur peut ſe permettre d'ajouter pour prévenir en faveur de ce Dictionnaire, qu'on nommera peut être Encyclopédie Militaire, eſt que Monſeigneur le Prince de Montbarey, ayant engagé un Magiſtrat illuſtre dans ſon Corps & homme de lettres, d'examiner & lui communiquer ſon juge-

ment, ſur l'utilité, le plan & l'exécution de l'ouvrage; d'après le rapport qui lui en a été fait, a écrit à l'Auteur qu'il conſentoit volontiers qu'il mit cet ouvrage au jour, après en avoir obtenu l'agrément de Mgr. le Garde des Sceaux; que pluſieurs Officiers Généraux, Intendants & Officiers inſtruits, qui ont parcouru des articles, l'ont jugé non ſeulement utile, mais très-néceſſaire; enfin que le Cenſeur nommé par Mgr. le Garde des Sceaux, pour l'examiner avec la plus ſcrupuleuſe attention, n'a pas héſité d'y donner ſon approbation & d'en aſſurer l'utilité.

Ne pouvant fixer exactement ſur le manuſcrit le nombre de volumes, on peut ſeulement prévoir qu'il n'excédera pas celui de dix in 4°. & qu'on le réduira, s'il eſt poſſible, à neuf, de caractère *Cicero*, de 7 à 800 *pages* chacun, dont ce Proſpectus préſente l'exemple, & le papier qui y ſera employé.

L'Auteur ne remettera ſon manuſcrit à l'Imprimeur que lors qu'il ſe ſera préſenté un nombre ſuffiſant de Souſcripteurs pour aſſurer les frais dudit Artiſte.

Le prix de la ſouſcription ſera de dix livres par volume, dont on payera le premier en ſouſcrivant, & ſucceſſivement en retirant tous les volumes, juſqu'au dernier qui ſera délivré *gratis*. On n'en tirera que le nombre exact pour remplir les engagemens.

POTIER.

Vû. Permis d'imprimer. Nancy ce 1er. Septembre 1779.

J. G. F. CHASSEL,
C. R. & Inſpecteur.

A NANCY, chez HÆNER, Imprimeur du Roi & de l'Evêché, &c.
rue Saint-Dizier, n°. 337.

NOMS

Des Marchands Libraires & Imprimeurs, chez lesquels on pourra souscrire.

PARIS.	Panckouke,	*Lib.*
ABBEVILLE.	L. Alex. de Verité,	*Imp.*
AIX.	Esp. & Jos. David,	*Ipm.*
ALENÇON.	J. Z. Malassis,	*Imp.*
AMIENS.	Caron, fils.	*Lib.*
ANGERS.	C.F. Bona. Billaut,	*Imp.*
ANGOULÉME.	François Robin,	*Imp.*
ARRAS.	Michel Nicolas.	*Imp.*
AVRANCHES.	François le Court.	*Imp.*
AUTUN.	Philippe de Jussieu.	*Imp.*
AUXERRE.	Franç. Fournier.	*Imp.*
BAR.	Richard Brifflot,	*Imp.*
BAYONNE.	Paul Fauvet,	*Imp.*
BESANÇON.	Cl. Joseph Daclin,	*Imp.*
BORDEAUX.	Michel Racle,	*Imp.*
BREST.	Malassis.	*Imp.*
CAEN.	Leroy.	*Imp.*
CALAIS.	Nicolas Maury.	*Imp.*
CHALONS.	Nicolas Seneuze.	*Imp.*
CHARTRES.	Veuve Letellier.	*Imp.*
COLMAR.	Jac. Fontaine, fils.	*Lib.*
DIJON.	Jacques Causse.	*Imp.*
DOUAY.	Derbaix.	*Imp.*
DUNKERQUE.	Laurenz.	*Imp.*
GRENOBLE.	André Arnaud.	*Imp.*
LANGRES.	Pierre Defay.	*Imp.*
LA ROCHELLE.	Jérôme Légier.	*Imp.*
LILLE.	Henri.	*Imp.*
LYON.	Jean-Marie Bruyset.	*Imp.*
NANCY.	Bontoux.	*Lib.*
	Mathieu.	*Lib.*
L'ORIENT.	Veuve le Jeune.	*Lib.*
ORLÉANS.	Couret de Villeneu.	*Imp.*
POITIERS.	Chevrier,	*Imp.*
RENNES.	Nicolas-Paul Vatar.	*Imp.*
ROANNE.	André Boisserand.	*Lib.*
ROUEN.	Jacques Besongne.	*Imp.*
STRASBOURG.	Gay.	*Lib.*
TOURS.	Légier.	*Imp.*
VALENCIENNES.	J. Boucher.	*Lib.*
VERDUN.	Christ, Mondon.	*Lib.*

Noms des Marchands Libraires étrangers.

AIX-LA-CHAPELLE.	Barchon.
AMSTERDAM.	De Bruyn.
ANVERS.	Coligny.
AUSBOURG.	Lotter.
AVIGNON.	Chambeau.
BASLE.	Imhof. & fils.
BERLIN.	Bosse.
BERNE.	Haller.
BRESLAW.	Gambert.
BRISTOL.	Pine.
BRUNSWICK.	Herit Schroeder.
BRUXELLES.	Boubers.
CADIX.	Caris & Bertrand.
CASSEL.	Cramer.
CHAMBERY.	Dufour.
COBLENTZ.	Hueber.
COPPENHAGUE.	Chevalier.
DANTZICK.	Floerke.
DEUX-PONTS.	Le Tellier.
DRESDE.	Groell.
FLORENCE.	Allegrini.
FRANCFORT-SUR-MEIN.	Andreac.
FRANCFORT-SUR-LODER.	Strauss.
FRIBOURG.	Madame Eggendorffer.
GAND.	Begyn.
GENES.	Yves Gravier.
GENEVE.	J. Bardin.
HANOVRE.	Herit. Foerster.
LAUSANNE.	Chapuis.
LEIPSICK.	Boehme.
LEYDE.	De Pecker.
LIEGE.	Bassompiere.
LISBONNE.	Jos. Bertrand.
LIVOURNE.	Coltellini.
LONDRES.	Chrét. Albouche.
MADRID.	Barthelemi.
MAESTRICHT.	J. E. Dufour.
MILAN.	A. Agnelli.
MODENE.	Foa.
MONS.	Bottin.
NAPLES.	J. Dominigues.
NEUFCHATEL.	Fauche.
NUREMBERG.	Ammermuler.
PRAGUE.	Clausec.
STOCKHOLM.	Fought.
STUTGARD.	Cotta.
TOURNAY.	J.R. de Fline.
TURIN.	Bonnardel, freres.
WARSOVIE.	Groll.
VENISE.	Albrizzi.
VIENNE.	Bader.